

GE_GERICHTE ATAS/1089/2018 vom 26. November 2018

GE Cour de justice, 2018-11-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1089_2018

FR: GE_GERICHTE ATAS/1089/2018 du 26 novembre 2018

IT: GE_GERICHTE ATAS/1089/2018 del 26 novembre 2018

Erwägungen

E. 14

Il résulte donc de ce qui précède que c'est à bon droit que l'intimée a nié à la recourante le droit à l'indemnité de chômage. Mal fondé, le recours sera rejeté.

E. 15

Pour le surplus, la procédure est gratuite (art. 61 let. g LPG).

A/4999/2017 - 25/25 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : Statuant À la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.